

ANNEXE

Le message du Président – 11 mai 2019

Permettez-moi tout d'abord d'accueillir Maître Béatrice Bruneau Latouche, notre avocat, adhérente de Trans-Forme, présente à mon invitation pour garantir notamment la bonne forme de la procédure d'appel prévue au point suivant de l'agenda de ce jour, et je l'en remercie particulièrement.

Comme vous le savez, la gouvernance de Trans-Forme a changé fin mai 2018, accueillant 4 nouveaux administrateurs/trices, son CA choisissant de me confier la responsabilité de la Présidence. Je remercie une nouvelle fois la confiance de ses membres. Le CA reste paritaire, convivial et efficace. Un grand "Merci" à Ludivine Fournier (vice-présidente), à Anne Graftiaux (secrétaire générale), à Rémi Blampain (Trésorier sortant, démissionnaire récemment pour convenance personnelle, je parle sous son contrôle), à Stéphane Carpentier (Trésorier adjoint), au Dr Patrice Guerrini et au Pr Bruno Hurault de Ligny.

Nous sommes accompagnés également depuis quelques mois par Maître Florence Rouillon, pour tout ce qui relève du fiscal, des statuts & règlement intérieur, de la procédure de RGPD en cours de mise en place, etc. Je l'en remercie au nom de notre CA.

Je salue bien entendu la présence de notre commissaire aux comptes, M. Jean-Michel Schmitt du cabinet VEAMA.

Parmi les points que j'ai choisi d'aborder dans le présent message, il en est un parfaitement inédit depuis 30 ans - même s'il n'est pas représentatif voire très éloigné de notre grosse activité 2018 en faveur de la greffe et du don d'organes - relatif à des propos particulièrement graves, odieux, mensongers, violents, diffamatoires et calomnieux tenus sur Facebook à mon adresse personnelle et à l'adresse de Trans-Forme et de sa gouvernance. La particularité de ce type de réseaux sociaux est qu'ils sont viraux donc potentiellement manipulateurs du public qui en est témoin, et que le préjudice moral induit par ce type d'information non vérifiée, non adressée en direct aux personnes concernées et donc non susceptible de débat ou de contradiction, ce préjudice donc est infini et durable. Cela ne ressemble en rien à ce que l'on appelle la démocratie participative, dont nous appliquons les principes depuis 30 ans, dans l'échange quasi quotidien avec nos membres, via aussi de nombreuses initiatives favorisant ce dialogue (assemblée générale – auxquels les intéressés ne participent pas en général, réunions de travail avec les porteurs de projets, séminaire annuel avec nos membres actifs et nos ambassadeurs, réunions pédiatriques, etc.).

Entendons-nous bien : Je ne parle pas ici de débat, de projets, d'idées, de critiques argumentées et basées sur la réalité et la vérité, je ne parle pas non plus de volonté de rencontrer Trans-Forme pour comprendre les décisions d'un CA toujours ouvert aux moindres discussions ce depuis 30 ans, et d'une gouvernance transparente auprès de tous ses partenaires et adhérents, pourvu que ces échanges soient respectueux et de bonne foi. Non nous ne parlons pas là d'une simple « opposition », basée sur le respect et les débats d'idées, mais bien d'une dilapidation manipulée par une poignée d'individus de l'héritage de l'association et de la volonté de détruire ses animateurs. Le propre de la rumeur est d'être souvent infondée et d'être alimentée par l'ignorance, créant des dégâts assez irréversibles... Tant la haine et l'ignorance semblent autoriser toutes les outrances verbales.

Il n'est pas dans nos habitudes bien entendu de répondre aux jugements de valeur et aux dénigrements divers via Facebook (comptes publics ou privés dont nous avons reçu la quintessence des conversations) et les différents cas que constituent les propos de cette poignée d'adhérents ont été traités démocratiquement par notre CA, dont je salue le courage et la mobilisation, avec sérieux, avec débat, bien entendu avec les conseils constants de notre avocat, sur la base de nos statuts et des éléments tangibles recueillis (témoignages, copies d'écran Facebook, copies de sms, constatation d'huissier, etc.). Les différents adhérents concernés ont été traités individuellement : Ils ont fait l'objet d'ouverture de procédures d'exclusion avec possibilité pour les intéressés de nous faire valoir leurs arguments et leurs éclaircissements. Il est à noter qu'aucun(e) des intéressés(e) n'a formulé la moindre excuse a minima sur la forme, ni n'exprimé la moindre envie d'ouvrir un dialogue.

Il en ressort que : 5 adhérents ont été définitivement radiés de Trans-Forme, 2 adhérents ont été suspendus pour des durées individualisées - ce dans un souci d'apaisement, 2 adhérents ont fait l'objet de la suspension sine die de leur radiation. Certains n'étaient pas adhérents en 2019 mais il a été jugé par le CA que la radiation valait pour leurs éventuels futurs souhaits d'adhésion. J'ai toujours été étonné par l'acharnement à vouloir continuer de déguster une soupe dans laquelle on vomit. Cela me paraît tellement plus cohérent de quitter simplement une association exécrée pour diverses raisons personnelles plutôt que de tenter de la détruire ou d'en détruire ses animateurs... qui font de leur mieux. Tout dialogue, tout débat nous fait avancer et il en est ainsi depuis 30 ans. Les allégations irrationnelles exprimées sur les réseaux sociaux ne peuvent pas ressembler à une tentative de dialogue, de concertation et de recherche de solutions apaisées.

Une autre affaire malheureuse du même type nous a préoccupé récemment concernant l'ancien administrateur Monsieur Claude Barres qui je le rappelle n'a pas été reconduit comme administrateur, par les adhérents présents ou représentés lors de l'AG de mai 2018. Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Monsieur Claude Barres a pensé pertinent de porter plainte contre Trans-Forme en date du 18 octobre 2018 pour faux et usage de faux concernant une rupture conventionnelle relative à une mission de directeur de développement qui m'avait été confiée en mars 2016 par Trans-Forme, rupture survenue en août 2016 sous sa présidence pourtant, rupture à mon seul détriment et au seul bénéfice de Trans-Forme... et bien nous en avait pris pour alléger les charges de Trans-Forme lors de l'exercice 2016. Nous nous sommes aperçus que son travail de déstabilisation souterrain avait commencé bien avant l'AG 2018 au mépris de la réserve qu'il sied à un membre du CA qu'il était à l'époque, brandissant sur réseaux sociaux et en public des éléments confidentiels relatifs à la dite rupture conventionnelle, notamment lors des Jeux Nationaux 2018 auxquels il s'était invité.

La plainte effectuée a eu des prolongements très fâcheux, dont je vous fait grâce, pour notre association, sa crédibilité, son objet au service de l'APS pour les greffés et dialysés et par corollaire pour la sensibilisation aux enjeux du don d'organes. Je vous fais grâce également des propos infâmantés tenus sur sa page Facebook publique notamment et les harcèlements téléphoniques que beaucoup ont subi.

Pour rappel, M. Claude Barres a exercé de nombreuses fonctions au sein de notre CA pendant de longues années : CA du 28 juin 2008 : Secrétaire Général, CA du 16 juin 2009 : Secrétaire Général, CA du 25 juin 2010 : Secrétaire Général, CA du 23 septembre 2011 : Secrétaire Général, CA du 8 juin 2012 : Président, CA du 15 juillet 2013 : Président, CA du 30 juin 2014 : Secrétaire Général, CA du 12 septembre 2015 : Secrétaire Général, CA du 16 juin 2016 : Président, CA du 3 décembre 2016 : Administrateur, CA du 3 juin 2017 : Administrateur jusqu'à donc l'AG 2018.

Pour ce qui concerne ce Monsieur, notre CA a recueilli patiemment les différents éléments juridiques nécessaires pour porter plainte à notre tour pour calomnies et mensonge concernant la qualification d'usage de faux et usage de faux. L'affaire est désormais en justice et sera plaidée le 11 juillet 2019. En réalité il s'agit de deux plaintes puisqu'outre la plainte formulée par Trans-Forme, une deuxième plainte a été effectuée par moi-même, dans lesquels des dommages et intérêts ont été demandés pour le préjudice moral subi. Par ailleurs, l'exclusion de Monsieur Barres avait été actée par notre CA le 19 février dernier. Il en est de même pour l'association Prosport, alors adhérente et qu'il préside actuellement. A ce jour M. Barres a fait appel de la décision du CA le concernant, devant l'AG comme nos statuts l'y autorisent : Ce sera l'occasion pour notre AG de se positionner au point suivant de notre agenda.

Au-delà de ces cas désolants, il m'est apparu qu'il fallait rappeler, répéter aujourd'hui un certain nombre d'éléments me concernant, en qualité de fondateur il y a bientôt 30 ans de notre association, dans un souci d'objectivité, de transparence et de pédagogie.

Tout d'abord concernant mon statut personnel au sein de Trans-Forme, je suis actuellement rémunéré en qualité de mandataire social, et je rappelle que le fait de rémunérer les dirigeants associatifs reste un moyen au service du projet associatif et qu'il est souvent envisagé dans les petites structures afin de pallier l'essoufflement des bénévoles et de maintenir l'activité. Cela permet également de reconnaître plus formellement l'investissement du ou des dirigeants sur lesquels repose la structure concernée. A ce titre j'ai perçu une rémunération – limitée par les textes à deux fois le plafond de la sécurité sociale – depuis octobre 2017 (décision unanime du CA dont M. Barres était d'ailleurs l'un des administrateur) d'un montant initial de 4000€ nets, porté en octobre 2018 à l'unanimité du CA à 5000€ nets. Je rappelle à ce propos que les rémunérations sont de la compétence du CA de Trans-Forme. Je précise que ce statut ne me couvre aucunement contre le chômage et que je pointe tous les mois au chômage depuis juillet 2013 à l'exception de cette mission évoquée entre mars et août 2016.

Permettez-moi de rappeler à ce titre que depuis 30 ans que je suis investi au sein de Trans-Forme, quelque 20 années l'ont été à titre bénévole et 10 années l'ont été à titre rémunéré (directement ou indirectement), sous différents statuts, pour un montant moyen que j'évalue entre 5000 et 6000€ mensuels. En parallèle, je mène une action bénévole au sein de la World Transplant Games Federation (WTGF) à laquelle Trans-Forme est affiliée, représentant la France, ce depuis 1993, dont je suis toujours administrateur et au sein de laquelle j'ai occupé des fonctions de secrétaire général et de président durant 22 ans. Pour revenir à Trans-Forme je porte personnellement sur mes épaules entre 700000 et 900000€ de partenariats institutionnels ou/et privés, chaque année.

Par ailleurs, je perçois des indemnités kilométriques bien entendu toutes justifiées, en raison de mes nombreux déplacements pour le compte de Trans-Forme, qui ont eu raison d'un premier véhicule cassé au bout de 173000 km et qui n'ont pas encore eu raison de mon véhicule actuel fier de ses 399500 km à ce jour. L'essentiel de ces déplacements ont été effectués - en accord avec les CA successifs - pour l'animation de conférences, la préparation et les bilans d'événements organisés par Trans-Forme, et surtout l'exploration de sites d'accueil potentiels de futurs Jeux Nationaux ou de stages de ski voire de Jeux Nationaux d'hiver que nous n'avons pas renoncé à relancer : Il est à noter cependant qu'une décision du CA du 13 avril dernier a été prise, consistant à cesser quasiment tous ces déplacements prospectifs proactifs, ce qui devrait induire une diminution significative de ces indemnités kilométriques dès l'exercice 2019. Je rappelle à cet égard qu'une décision unanime du CA (dont le secrétaire général était M. Barres) avait autorisé le Président que j'étais, lors du CA du 30 avril

2015, à engager une somme mensuelle plafonnée à 5000€ au titre des frais relatifs à l'exercice de ma fonction, et ce bien entendu sur présentation de justificatifs. Ce plafond a toujours été scrupuleusement respecté.

Enfin, Il apparaît dans nos comptes une « dette » personnelle vis-à-vis de Trans-Forme, qui se réduit rapidement au fil des exercices, plus rapidement que le rythme de remboursement initialement agréé avec le CA de Trans-Forme qui était de 2000 euros par mois. Cette dette personnelle vis-à-vis de Trans-Forme s'élève encore à l'orée de l'exercice 2019 à environ 17000€. Il me paraît intéressant de revenir aux fondements de cette dette. Le CA de l'époque souhaitait intéresser financièrement mon action au sein de Trans-Forme pour laquelle j'avais sacrifié progressivement mes autres vies très lucratives (je me trouvais à cette époque au chômage je le rappelle), et avait sur les conseils de Maître Catherine Djorno, avocat, envisagé l'élaboration d'un contrat de « location » à Trans-Forme des marques utilisées par Trans-Forme dont j'étais et reste propriétaire (dépôt à l'INPI) : Ce contrat fut signé le 23 avril 2015 par moi-même, M. Barres secrétaire général et M. Gérard Costa Trésorier. Par marques, j'entends les marques Trans-Forme, Course du Cœur, jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés, etc. et leur logos respectifs. Ce contrat de licence de marques nous engageant mutuellement avait été rédigé par l'avocat et signé donc par les deux parties, et des indemnités de location de marques d'un montant de 2000€ m'ont été ainsi réglées pendant de nombreux mois. Néanmoins, lors d'un changement de cabinet d'expertise comptable survenu il y a 3 à 4 ans, ce dispositif de location de marques fut remis en cause et sa validité remise en cause par notre nouveau cabinet. Ironiquement, la seule possibilité qui me restait sous peine de mettre en danger Trans-Forme, tout cela bien entendu en toute transparence avec le CA, notre Commissaire aux Comptes et notre secrétaire général de l'époque M. Barres, était de m'engager personnellement à rembourser à Trans-Forme la somme totale qui m'avait portant été octroyée en toute sincérité et de bonne foi. J'ai donc renoncé officiellement au bénéfice de ce contrat de licence de marques en réunion de CA le 30 avril 2015, le CA en prenant acte à l'unanimité.

Je poursuis en rappelant à ce stade que notre comptabilité est bien entendu établie par notre comptable, que nos comptes sont certifiés par notre Commissaire aux Comptes dont je salue l'écoute et la compréhension depuis plusieurs années, que nos bilans et comptes de résultat sont arrêtés par notre CA (approuvés à l'unanimité de nos membres de CA présents et représentés depuis 30 ans) et qu'ils sont présentés ensuite à notre Assemblée Générale pour approbation, ce depuis de très nombreuses années. Il est à noter qu'en 30 ans, le quitus financier a toujours été voté et approuvé par les assemblées générales successives à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception d'une abstention lors de l'AG 2018.

Je pense également utile de préciser qu'en 30 ans, j'ai remis 3 fois ma démission au CA pour différentes raisons, une fois récemment, notamment parce que je pense que ma personne est insignifiante comparativement à l'institution qu'est devenue Trans-Forme au fil du temps et à son œuvre : Ces démissions ont toutes été refusées à l'unanimité par les membres du CA. J'ajoute que mes moteurs personnels ne sont ni l'argent, ni la gloire, ni le pouvoir et que mon poste est par nature vacant pour celle ou celui qui sera séduit(e) par la « simplicité » de la fonction et qui naturellement le méritera par son engagement. J'ai reçu un rein de mon frère le jour de mes 20 ans et j'ai immédiatement su que ce don transformerait ma vie, toute dédiée depuis lors au remerciement. C'est le fond de mon engagement total depuis 30 ans. Je sais plus que tout autre ce que je dois à la générosité humaine après 3 greffes, je suis en urgence et je n'ai pas le temps du dérisoire.

Par ailleurs il est sans doute intéressant de rappeler rapidement l'origine de notre besoin de fonds de roulement annuel positif depuis 2003 (report à nouveau annuel négatif) ... ça date ! Nous avons en effet essuyé deux coups durs depuis le lancement de Trans-Forme, l'un lié aux Jeux Mondiaux des Transplantés que nous avons organisés en 2003 où l'irrespect par

la ville de Nancy d'une convention signée avec Trans-Forme a résulté en un manque à gagner de 240 000€. Nous avons décidé à l'époque de ne pas poursuivre juridiquement la Ville de Nancy malgré les conseils du Ministère des Sports. Nous avons réduit notre BFR année après année jusqu'à ce que ce montant ne soit plus « que de 24000€ » à la fin des années 2000... L'autre coup dur a été la décision inattendue de la DGS lors de la crise économique de fin des années 2010, d'annuler l'octroi de la subvention de 150000 euros qui nous avait été pourtant confirmée trois mois auparavant en prolongement de la subvention reçue l'année précédente. Depuis, nous avons du mal à compenser cette perte et nos résultats financiers font le yoyo entre pertes et bénéfices, et les conséquences se font sentir chroniquement sur notre trésorerie à certaines périodes de l'année. Le tout aggravé par des changements de règles de gouvernance du Ministère des Sports, notre principal partenaire qui nous soutient très fidèlement depuis plus de 20 ans, mais dont la subvention n'est jamais acquise, dont le montant d'ailleurs subit les baisses propres à chaque fédération, et dont la date de versement n'est pas toujours prévisible.

Sur un autre sujet, je voudrais rappeler un principe prévalant depuis 30 ans, de subventionnement de nos adhérents transplantés et dialysés inscrits aux événements de Trans-Forme : Il s'agit d'un principe peu orthodoxe financièrement mais auquel nous nous attachons fortement. En effet, le parti pris de Trans-Forme est de proposer un montant d'engagement individuel pour l'événement, inférieur strictement au prix coutant variable de l'inscription. Il en est de même pour ce que nous appelons le 1^{er} accompagnateur. Nos adhérents ne payent donc jamais aucune quote-part des coûts fixes nécessaires à l'évènement. Pour les jeunes, le taux de subventionnement peut parfois être de 100%. Je vous laisse juges de la complexité et du risque d'un tel principe pour Trans-Forme. Nous communiquerons à l'avenir plus pédagogiquement à ce sujet.

Enfin concernant mon management, exigeant et passionné, je suis fier de vous indiquer que je conserve de belles amitiés avec certains ex-employés de Trans-Forme, et que l'employeur que je suis n'a été confronté qu'à 3 procédures prudhommales si je puis dire en 30 ans, toutes gagnées, quand vous savez que 75% des procédures prudhommales sont gagnées par les employés.

Pardonnez-moi d'avoir raconté ma vie, une fois n'est pas coutume, et pardonnez mon ton formel voire solennel parfois, mais cet épisode soudain nous a toutes et tous obscurci voire écoeuré au sein du CA, et m'ont éprouvé moi très particulièrement. Tout cela a mis à mal mon naturel de distanciation personnelle de tout ce qui s'apparente à la haine ou à la jalousie. Les récents épisodes violents, injustes, calomnieux, immérités dont j'ai fait l'objet, et qu'a subi Trans-Forme au travers de ma personne, ont laissé et laisseront des traces.

Je remercie à cet égard le staff de Trans-Forme, les professionnels, Emilie Lacour, Eloïse Piliias, Fabien Moreau et Antony Cerveseto qui ont su tenir le cap au milieu des turbulences et que nous avons réussi à épargner de toute cette énergie négative. Je les remercie infiniment de leur présence solidaire ce jour. Et particulièrement Emilie dont le travail usuel a été largement impacté.

Le CA de Trans-Forme se focalisera très prochainement sur le positif à retirer de tout cela, nous essaierons de comprendre objectivement ce qui a valu l'émergence de cette crise de confiance exprimée par certains, d'en comprendre les fondements et nous proposerons un certain nombre d'actions de progrès. L'année de nos 30 ans nous en offre la parfaite opportunité.

Mais passons à autre chose si vous le voulez bien.

Nous avons vous le savez su conserver l'enthousiasme, l'énergie de notre engagement, la concentration sur nos objectifs, et nous avons mené de très beaux projets et actions en 2018 qui vous seront présentés au fil de cette AG.

En ce qui concerne 2019, vous aurez l'occasion de découvrir également nos projets et réalisations au gré de cette AG.

Je souhaite néanmoins insister sur quelques éléments forts :

Tout d'abord nous nous sommes acharnés à limiter les dégâts causés par le « crash » informatique que nous avons subi le 18 décembre 2017 et avons pu récupérer en 2018 notre site web trans-forme.org amputé hélas de 4 années. Nous avons pu récupérer également notre site web courseducoeur.com amputé d'une année. En revanche nous nous étions résignés à la perte définitive de notre site jntd.org créé en 2015. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous lancerons un nouveau site web jntd.org avant les prochains Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés, riche de tous les éléments ou presque que nous avons perdus.

Ensuite, nous avons investi dès 2018 pour nous mettre en conformité concernant la RGPD, et la politique RGPD de Trans-Forme devrait pouvoir être mise en place à la fin du mois de juin prochain.

Plus opérationnellement, nous devrions lancer très prochainement la 1^{ère} coupe du monde de football des transplantés qui se tiendront à Tours et St Cyr sur Loire durant la première semaine de la Toussaint 2019 et qui devrait accueillir 6 à 8 équipes internationales : Un vrai challenge est de parvenir à constituer une équipe complète de footballeurs transplantés français.

De plus, nous nous rapprochons actuellement de la Fédération Française de Tennis et nous aurons l'occasion d'animer une conférence « don et transplantation » lors du tournoi ATP CHALLENGER 80 de Blois, le lundi 17 juin 2019 à partir de 19h.

En outre, nous établissons un partenariat actuellement avec la start up HEROKI qui proposera bientôt des ceintures de protection des reins lors de la pratique d'une activité physique.

De même, nous avons lancé début 2019 un « dîner annuel des acteurs de la greffe rénale », qui a satisfait les différents participants (sociétés savantes, associations) et qui en appellera d'autres.

Enfin nous avons la grande satisfaction d'observer un bond des inscriptions aux prochains JNTD de Dole de plus 58 inscriptions comparativement aux JNTD précédents à Boulogne sur Mer. Le record appartient aux JNTD de St Priest en 2016 modéré néanmoins du fait que 23 inscriptions comptabilisées ne l'étaient que pour une participation au dîner de gala des Jeux Nationaux

J'en terminerai avec notre satisfaction d'enregistrer également un léger surplus d'inscriptions aux prochains Jeux Mondiaux des Transplantés de Newcastle Gateshead de + 4 par rapport aux Jeux Mondiaux des Transplantés de Malaga 2017.

Je suis soulagé d'en terminer avec ce long message dit du Président.

Un grand merci à vous pour votre présence ce jour en notre Assemblée Générale !

Olivier COUSTERE